

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 3 février 2017

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-sept et le trois du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 30 janvier 2017 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, GRANDIDIER Karine, WINNINGER André, NICOLET Cédric

Excusés : HUGUENOTTE Huguette.

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Karine GRANDIDIER secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conseil communautaire du 23 janvier 2017 – (Serge Monnet, Hubert Juste)

Le conseil communautaire a procédé à l'élection du président et des 10 vice-présidents de la Communauté de Commune Loue Lison (CCLL)

Président	GRENIER Jean-Claude		Administration Générale, Personnel
1 ^{er} vice-président	FAIVRE Sarah	Environnement Aménagement de l'espace	Aménagement de l'espace/documents de planification (SCOT, PLUi...). Démarche de Pays dont LEADER. Actions d'intérêts communautaires pour la protection de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de l'NRJ (TEPOS/TEPCV). Étude de faisabilité pour des projets éoliens
2 ^{ème} vice-président	MARECHAL Philippe	Économie	Développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de ZA industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale / politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Soutien à l'emploi (réseau parrainage). Aménagement numérique. Gestion patrimonial (poste, gendarmerie, gymnases, ONF, réseau de chaleur, funérarium).
3 ^{ème} vice-président	BOUQUET Philippe	Tourisme	Économie touristique, promotion du tourisme, Office de tourisme, équipements touristiques de la source du Lison et d'accueil des campings cars. Espace ludique et touristique (Nautiloue, camping (DSP), espace animation)
4 ^{ème} vice-président	BEAUVAIS Michèle	Social	Action Sociale : CIAS yc ABS, MARPA (s), politique d'insertion (API25 & TRI), maison de santé
5 ^{ème} vice-président	MARGUET Vincent	Eau, Assainissement	Eau, Assainissement. Politique du logement et du cadre de vie/PLH/OPAH
6 ^{ème} vice-président	PROST Jean-Paul	Finances	Finances, budgets, fiscalité, prospectives, dettes
7 ^{ème} vice-président	LEGAIN Marie-Christine	Services au public	MSAP : création et gestion de maison de services. Petite enfance/jeunesse : CTJ, RAM, crèche. Schéma de mutualisation dont le service secrétariat des communes. Accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion aires. Mobilité
8 ^{ème} vice-président	PERNIN Daniel	Voirie	Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Plan de circulation d'Ornans. Service mutualisé ADS. Sécurité juridique
9 ^{ème} vice-président	VAN DE WOESTYNE Nathalie	Culture et sport	Soutien aux activités périscolaires des collèges Amancey & Quingey (transport, voyage, sortie). Soutien aux écoles de musique, à l'enseignement du tennis et à la photothèque. Gestion des équipements culturels et sportifs (gymnases, école de musique Fertans, via ferrata, sentiers de randonnée). Actions en faveur du développement culturel, sportif et socio-éducatif d'intérêt communautaire. Communication
10 ^{ème} vice-président	EDME Philippe	Déchets ménagers	Collecte et traitement des déchets. Rénovation du gymnase de Quingey

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Il y a eu un feu de cheminée au presbytère le samedi 21 janvier. Suite à l'incendie, un contrôle de la cheminée a été réalisé par un expert en fumisterie (notamment un contrôle fumigène). La cheminée peut continuer à être utilisée normalement, mais l'expert nous a informé qu'il convenait de refaire le chapeau de la cheminée dans les prochaines années.

Circulation. Notre conseillère départementale a interrogé tous les maires du canton sur les améliorations à faire sur les routes départementales. Le maire a demandé à ce que les priorités à droites soient signalées par des panneaux (un accrochage a encore eu lieu au mois de janvier suite à un refus de priorité).

Logement de l'école : Le bail a été signé et les nouveaux locataires ont commencé à emménager. Le conseil municipal demande que les locataires de tous les logements communaux fournissent chaque année une attestation d'assurance.

L'agence de l'eau a confirmé l'attribution d'une subvention de 3170 euros pour la mise en place de la clôture autour du captage.

VENTE DE BOIS PAR SOUMISSION

Le maire étant directement concerné par cette délibération quitte la salle, et Hubert JUSTE prend la présidence de séance.

Le contrôle de légalité de la préfecture a demandé à ce qu'une nouvelle délibération soit prise concernant la vente d'un lot de bois par soumission du mois d'octobre 2016, car le maire n'aurait pas dû prendre part au vote. Une seule offre avait été faite par Serge MONNET, le conseil municipal confirme donc que le lot de bois est attribué à Serge MONNET pour la somme de 100 euros.

Votants : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Cette décision annule et remplace la délibération du 7 octobre 2016.

ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'APPUI AUX TERRITOIRES

Vu l'article L 5511-1 du code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : "Le Département, des Communes et des Etablissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier".

Vu la délibération du Conseil départemental du Doubs en date du 26 septembre 2016 portant création de l'AD@T,

Vu les statuts de l'AD@T, tels qu'adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Département de créer entre le Département, les communes et les établissements de coopération intercommunale une Agence Départementale d'appui aux territoires (AD@T) au service des communes et de leurs groupements.

En effet, face à l'évolution des missions de l'Etat, le Département a décidé en concertation avec les communes et les EPCI de favoriser la création d'une structure dédiée à apporter une solution aux collectivités du Doubs dans le domaine de l'ingénierie publique.

Le choix s'est porté sur la création d'une Agence, au sens de l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la forme d'un établissement public administratif. L'AD@T assurera des missions de base (pack de base), qui auront pour objet d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux EPCI qui auront adhéré une assistance de nature technique et juridique dans les domaines de l'aide à l'informatisation (logiciel, installation, formation et maintenance), de la délivrance de conseils juridiques, et de toutes autres missions dans les limites de l'article L 5511-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres adhérents à l'AD@T sont Le Département, Les Communes, Les Etablissements publics intercommunaux. Il est précisé que l'adhésion est volontaire et n'emporte pas transfert de compétences.

Les statuts prévoient la constitution d'un Conseil d'Administration présidé par la Présidente du Département et d'une Assemblée générale composée de 3 collèges de représentants des membres adhérents de l'agence : Le collège des Conseillers départementaux (10 membres dont la Présidente), Le collège des Communes (5 membres), Le collège des intercommunalités (5 membres).

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de budget pour l'AD@T à l'occasion de ses premières années de fonctionnement, il a été envisagé sur la base d'une section de fonctionnement s'élevant à 1 million € qu'une cotisation annuelle serait versée par les membres adhérents calculée au prorata du nombre d'habitants.

La cotisation donne accès aux prestations comprises dans le pack de base. Elle est de 100 € plus 0,60 € par habitant pour la commune d'Amondans, soit environ 157 euros. Enfin, les prestations supplémentaires fournies par l'AD@T

seront facturées, dans les conditions fixées par le Conseil d'administration.

La présente demande d'adhésion est justifiée par la volonté de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie juridique et administrative dans les domaines de l'aide à l'informatisation, de la délivrance de conseils juridiques qui permettra à la collectivité de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités. Cette adhésion donnera ensuite accès aux prestations optionnelles qui seront proposées par l'AD@T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les statuts joints en annexe,
- décide d'adhérer à l'AD@T
- désigne le Maire pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de l'AD@T
- autorise le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

CARTE JEUNES

Le conseil municipal valide l'achat par la commune d'une carte jeune qui sera offerte à chacun des jeunes domiciliés à Amondans en âge d'en profiter, soit 25 x 7 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Nous avons reçu une offre pour un défibrillateur de la société Le Carré Médical Bourgogne Franche-Comté. Le maire rencontrera l'interlocuteur LCMBFC avec Cedric Nicolet afin de discuter de l'offre et des conditions d'installation du matériel et d'autres offres seront demandées afin de disposer d'éléments de comparaison.

Le maire a donné un avis favorable sous réserve du strict respect des limitations de vitesse pour rallye touristique des voitures anciennes « 20ème nuit Franc-Comtoise » qui devrait passer à Amondans le 29 avril vers 19h.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 3 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.